

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 octobre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au à la salle des fêtes d'Hétomesnil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

*** Etaient présents :** M et MME BECQUEREL JL, BERNARDIN J, BERQUIER V. BESNIER G. BINDER M, BIRON M, BIZET F, BOURSIER JF, BOUS W, BOUTELEUX P, BOYENVAL G, CAYRE M, CHEVEUX M, CHUETTE A, CIRIER S, CORDIER F, COUTARD S, COZETTE Y, CUVELIER F, DANIEL C, DANIEL L, DE RYCKE D, DECHERF S, DEFRANCE G, DEGRY A, DELATTRE D, DELOBEL G, DES COURTILS P, DESMET D, DEVAMBEZ G, DEWACHTER C, DOR J.L, DORMOY D, DUBUT M, DUMARS F, DURAND D, DURAND J, ESTIENNE J.P, FIZET P, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C, GAVELLE P, GILLES T, GORENFLOS A, GORET G, GUINEAU F, HUCLEUX J, INGLARD L, JUMEL M, JUMEL R, LARCHER J, LEJEUNE S, LEROND F, MABILOTTE R, MASSON G, MERCIER JC, PERIMONY P, PLET R, PREVOST P, RETOURNE L, SYS P, TINGAUD U, TRANCART H, VAN DECAVEYE F, VAN OOTEGHEM P, VERBEKE P, VISSE M, WIART A.

*** Excusés :** M BOUTON N, M COCU C, MME HAUDIQUERT E, M LELIEVRE J, M LILIE J.M, M VERSLUYS T

*** Pouvoirs :** M BAILLY D donne pouvoir à MME BERQUIER V, MME BELIARD A donne pouvoir à MME CUVELIER F, M BOUTON N donne pouvoir à M DOR J.L, M COCU C donne pouvoir à M DELOBEL G, M COUROUBLE V donne pouvoir à M TINGAUD Y, M NANTIER J.P donne pouvoir à M BOUTELEUX P, M NOTTEBOOM G donne pouvoir à M BERNARDIN J, M TOURNACHE D donne pouvoir à M VAN OOTEGHEM P, M VERSLUYS T donne pouvoir à DORMOY D.

Date de convocation :	27 septembre 2019	Nombre de délégués en exercice :	115
Date d'affichage :	27 septembre 2019	Nombre de délégués présents :	67
		Nombre de pouvoirs :	9
		Nombre de votants :	76

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **27 juin 2019**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, est désigné : M Roger JUMEL
.....M Thierry GILLES

PREAMBULE

Monsieur Dor : Ce soir, le quorum est atteint très largement, merci de votre présence. Tout de suite avant de démarrer la séance du Conseil, je voudrais que l'on vous présente deux agents qui viennent de nous rejoindre, l'un sur l'action des Tiers-Lieux du Numérique et l'autre sur le Contrat Local de Santé.

Madame Cuvelier : Bonsoir, effectivement, nous avons parmi nous, Victoire Drevet qui est arrivée au 1^{er} Octobre pour le Contrat Local Santé.

Madame Drevet : Bonsoir, Victoire Drevet, nouvelle animatrice CLS, auparavant j'ai travaillé pendant 3 ans sur un CLS à la Communauté de Communes Ardennes-Rives-de-Meuse qui se situe à l'extrémité des Ardennes, enclavée par la Belgique. Au sein du CLS, il y avait 4 axes déterminés, le premier étant le recours à la médecine générale, le deuxième recours à la médecine spécialisée, le troisième améliorer la lisibilité de l'offre médicale sur le territoire et enfin le quatrième les personnes âgées et les personnes en situation de handicaps.

Monsieur Dor : Elle s'appelle Victoire, cela présage bien de la suite...

Madame Cuvelier : Pour rassurer l'auditoire, vous pourriez nous dire que vous avez quelques attaches dans le secteur sans dévoiler votre vie privée bien sûr.

Madame Drevet : Oui, la famille de mon conjoint habite dans l'Oise et il travaille sur le territoire de la Picardie Verte.

Monsieur Bouchart : Concernant Christophe Boulet, il prend ses fonctions en qualité d'animateur nomade au sein de l'action des Tiers-Lieux du Numérique, je vais lui laisser le soin de se présenter.

Monsieur Boulet : Nouvel animateur nomade arrivé aussi depuis le 1^{er} Octobre et je vais être amené à circuler dans les communes en fonction des demandes : je vais, vous contacter prochainement par mail pour vous présenter le dispositif et si vous êtes intéressé, vous pouvez me transmettre vos attentes.

Monsieur Bouchart : Christophe Boulet réside également à proximité du territoire.

Monsieur Dor : Voilà donc les deux agents, effectivement l'animateur des Tiers lieux du Numérique prendra contact avec vous lorsque les modalités de l'action « nomade » nous seront transmises. Deuxième chose ce soir, nous avons l'opportunité de tester le vote électronique, c'est la raison pour laquelle nous vous avons remis à chacun un boîtier, cela demande une explication que va nous transmettre Monsieur Janissel. Mais vous savez que le vote électronique ne peut être adopté en séance dès lors qu'il est inscrit dans le règlement intérieur mais toutes les collectivités en font, au préalable, l'essai pour se rendre compte de l'intérêt que cela peut représenter, donc êtes-vous d'accord pour l'expérimentation du vote électronique ? (vote à main levée).

Présentation par Powerpoint du Vote électronique par Monsieur Janissel.

Monsieur Dor : Donc cela n'est pas compliqué, 1 = pour, 2 = contre et 3 = abstention. On commence par l'approbation du compte-rendu du 27 juin 2019. Deux secrétaires deux séances, si vous voulez bien : Monsieur Roger Jumel et Monsieur Thierry Gilles.

PRIORITES D'INVESTISSEMENTS SUR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Monsieur Dor : Le 23 septembre dernier a été organisée la réunion du Bureau Communautaire et de la commission Budget élargie, nous avons mis à l'ordre du jour ce document en termes d'opportunités, de propositions d'investissement en bloc qui seraient proposés dans le cadre de la préparation également du DOB 2020. Nous vous avons proposé quelques projets d'investissement et nous en avons retenu 3 à l'issue du débat, qui sont la ferme du Musée d'Hétomesnil, que nous venons de visiter et qui héberge le Musée ; ensuite le train touristique de la Vallée de l'Herperie et enfin la friche industrielle « MIENNIEL » sachant que la friche industrielle d'Escles-Saint-Pierre est une affaire réglée car les parcelles sont cédées. Je laisse le soin à Lionel de vous présenter ces projets en détails qui seront ensuite soumis au vote du Conseil Communautaire.

Présentation sur Powerpoint de Monsieur Lionel Bouchart concernant l'acquisition de la ferme Vernaelde d'Hétomesnil.

Monsieur Dor : Après la visite, je vais me permettre de donner la parole à Pascal Verbeke, qui malgré sa place de Maire d'Hétomesnil et Vice-Président de la thématique « Tourisme », peut nous apporter un complément d'informations relatif à l'intérêt touristique de ce projet.

Monsieur Verbeke : j'en ai déjà dit quelques mots tout à l'heure pendant la visite, c'est vrai que l'association est présente sur le site d'Hétomesnil depuis plus de 30 ans et c'est important car cela démontre une certaine expérience. Je pense que le musée a su montrer son savoir-faire à travers l'accueil de scolaires (plus de 5000 scolaires accueillis tous les ans), c'est également un service à la population pour nos populations qui profitent tous les ans du parcours « Mais Aventure » et elles viennent en famille profiter de tout ce qui est mis en place pour elles et c'est important que l'on puisse garder ce site chez nous , je le dis d'autant plus d'Hétomesnil est limitrophe d'une autre Communauté de Communes et sachez que le bail qui nous lie aujourd'hui avec la propriétaire de la ferme n'est que de trois ans et qu'il arrive à échéance au mois de décembre : avant nous avions des baux de plus longues durées (13 ans), ce bail d'une durée de trois ans, nous pose souci dans la projection que peut avoir l'association sur le site... donc il y a vraiment cette problématique et l'association réfléchit depuis un certain temps à son devenir sur place, par manque de perspectives liées à la durée du bail, cela est un premier point. Ensuite, il y a un projet muséal, le projet de l'association est de montrer l'évolution de l'agriculture à travers son machinisme donc de ne pas rester sur une situation qui finalement est assez statique comme on peut le voir aujourd'hui... mais aller chercher des partenariats avec tout le pôle « équipement » représenté par les entreprises AGCO, ISAGRI et l'institut Uni-LaSalle afin que l'on puisse présenter quelque chose qui représente l'évolution de l'agriculture et c'est une offre qui n'existe pas dans la Région ; il a également pour objectif d'augmenter la capacité d'accueil car nous n'accueillons pas de seniors par manque de place car il faut pour cela des locaux adaptés et établir un projet.

Monsieur Dor : J'ouvre le débat, avez-vous des questions ?

Dans la salle: Attendez, vous aller prendre une délibération à ce sujet, mais peut-être que dans six mois la moitié de l'Assemblée ne sera plus là ?

Monsieur Dor : Mais là, on prépare, vous ne vous mettez pas en veille de la République six mois avant de terminer un mandat, ce n'est pas ma façon de voir les choses, il y a un DOB, que nous préparons bien évidemment, ce débat doit faire état à la fois des problématiques (effectivement) de fonctionnement de la CCPV mais également des possibilités d'investissements ; on vous soumet ces projets, vous décidez de ce que vous voulez faire ensuite.

Monsieur Larcher : Quelques éléments de réflexion -avec la visite que l'on vient de faire- on peut penser (sans être un spécialiste) que le coût de tous ces bâtiments est raisonnable... même si l'on peut penser que l'on peut toujours acheter moins cher. Moi ce qui m'inquiète beaucoup plus pour la Communauté de Communes dans l'avenir, c'est l'entretien, la mise en place si l'on peut penser que Pascal à raison pour le tourisme, etc... mais cela va coûter combien à la Communauté de Communes ? Cela mériterait d'être un minimum chiffré avant de valider un investissement de ce type là. J'ai vu cela hier dans le journal, je ne savais pas, je connaissais Villembrey, on va se retrouver avec trois musées agricole dans la Communauté de Communes, ils ne sont pas identiques à celui-ci mais celui de Villembrey a un projet de chambre d'hôtes : je ne remets pas en cause ce qui va être fait ici mais je me pose des questions...

Monsieur Dor : Il y a un point que j'ai oublié de préciser pour répondre à votre question c'est que la propriétaire vend aujourd'hui, c'est pour cela que j'ai appelé ce rapport des projets d'investissements, un rapport « d'opportunités ». On ne sait pas ce que fera la propriétaire du bien dans six mois...

Monsieur Godivier : Cela faisait longtemps que l'on entendait parler de cela avec des projets que j'ai entendu depuis plusieurs années. Or, on n'a jamais chiffré les travaux nécessaires pour

l'aménagement. On veut nous faire signer un chèque en blanc pour l'avenir en confiant ensuite ce chèque aux équipes qui vont nous succéder !

Monsieur Verbeke : *Monsieur Godivier, juste pour donner un élément à votre réflexion et après je me tairais. Sur l'investissement effectivement Lionel vous a présenté ce qui pourrait éventuellement conforter cet investissement à travers le Fonds National d'Aménagement des Territoires (FNADT) qui sur des priorités touristiques peut subventionner à hauteur de 70% ce qui est quand même intéressant et qui nous amène finalement à un reste à charge assez faible pour la collectivité. Concernant la partie travaux, cela est compliqué de les chiffrer car on sait que l'association peut avancer par étapes sur un certain nombre de choses, notamment sur l'accueil des scolaires. Si l'on est capable de leur permettre un petit investissement : d'abord cela leur permettra d'accueillir plus largement le public, l'objectif étant de pouvoir ouvrir sur une année complète et si on est capable d'aménager une partie du bâtiment, cela permettrait de compléter l'offre actuelle donc d'augmenter considérablement leur chiffre d'affaires. Je pense d'ailleurs qu'il ne faut pas laisser l'association seule sur ce site, cela serait une erreur ! Au contraire, il faudrait aller chercher d'autres partenariats, mais sur les travaux globalement ce que l'on peut dire, autant sur la partie acquisition, il n'y a pas beaucoup de fonds possible hormis l'Etat ; cependant, en ce qui concerne les travaux, on peut obtenir jusqu'à 80% de subvention. Globalement lorsque l'on regarde l'état du patrimoine, il est en très bon état même si on ne fait rien maintenant, cela ne devrait pas coûter cher et en plus la collectivité touchera un loyer de 13 000 €, plus « maïs aventure » à hauteur de 3500 €...et il reste en face les charges d'impôts, le chauffage et les assurances.*

Monsieur Bous : *Je reviens toujours sur le financement, aujourd'hui on sait que la Communauté de Communes n'a pas le financement possible, il faut être honnête ! Nous allons de nouveau passer par l'emprunt, ce qui signifie que dans quelques années, ceux qui nous succéderont n'auront pas d'autres choix que d'augmenter les impôts ou de contracter un nouvel emprunt. C'est un projet fort acceptable mais nous n'avons pas le financement aujourd'hui et concernant tous les projets, nous n'avons pas les financements et il faut quand même le savoir...*

Monsieur Bouchart : *Dans la présentation que je vous ai faite tout à l'heure, j'ai évoqué un portage par l'EPFLO.*

Monsieur Bous : *Il faut rembourser, c'est un organisme que l'on rembourse à un moment donné soit dans 5 ans ou soit 6 ans (ou plus 10 ans) selon la date que vous demanderez mais nos successeurs devront rembourser.*

Monsieur Bouchart : *En trésorerie, cela nous ne pénalise pas directement.*

Monsieur Bous : *Aujourd'hui oui, mais cela pénalisera ceux qui viendront...*

Monsieur Fizet : *C'est un beau projet, certes, mais nous pouvons nous poser de nombreuses questions car bien sûr on a une subvention à hauteur de 70% mais nous ne pouvons pas acheter simplement parce que nous avons une subvention. Cela fait 30 ans que nous louons ce corps de ferme, je pense que l'on aurait pu négocier un prix plus avantageux, 655 000€, je trouve cela un peu élevé quand on connaît le coût d'entretien d'un pareil domaine. Est-ce que l'on a besoin d'acheter les terrains à bâtir ? Quel est la nécessité d'acheter ces terrains à bâtir ? La propriétaire veut vendre mais elle ne peut pas mettre le couteau sous la gorge pour que l'on achète, la subvention et le souhait de vendre ne peuvent pas être considérés comme des arguments de vente ! Maintenant, vous ne développez aucun projet par rapport à tout ce que l'on pourrait faire sur ce site, mais vous ne dites pas : donc est ce que l'on va faire des chambres d'hôtes ? Est-ce que l'on a besoin de cette maison ? J'aurais tendance à réagir comme beaucoup de mes collègues, c'est un engagement qui n'est pas dérisoire autant je trouve cela superbe mais on le propose en fin de mandature, si j'étais maire devant un tel projet, je m'abstiendrais !...*

Monsieur Périmony : *Ce que je voulais dire, pour ma part, j'ai été impressionné par cette visite quand je vois que vous exprimez des inquiétudes sur l'entretien du domaine bâti, quand je vois l'état des couvertures et des murs, je me dis que cela peut attendre longtemps. Ce projet que l'on peut développer, qui n'est pas à développer immédiatement c'est quelque chose qui va durer sur 20 ou 30 ans, cela ne peut pas être fait de suite, vous ne pouvez pas tout de suite aménager l'ensemble. Quand je regarde à Formerie, William, tu as pu obtenir pour un prix pas très élevé pour les ateliers « De Schuytener », ton projet tu ne l'as pas mis tout de suite en action, tu l'as étalé sur plusieurs tranches, on peut avoir des projets qui s'échelonnent dans le temps.*

Monsieur Bous : *(Attention) Je voudrais quand même te répondre que les prix ne sont pas du tout les mêmes, j'ai payé la fiche industrielle « De Schuytener » 12 000 € initialement, et cette année, on a dépensé 80 000 € pour désamianter et refaire les toitures, c'est un travail de longue haleine, je n'ai pas emprunté, la commune a pris les coûts d'acquisition et de travaux à sa charge ; en ce qui concerne votre projet c'est le problème du financement : aujourd'hui on sait très bien que la Communauté de Communes n'a pas la capacité financière de faire tous ces projets.*

Monsieur Jumel : J'aurais voulu préciser que sur la Communauté de Communes, il y a le site de Cempuis qui fait 10 hectares et si la collectivité avait bien voulu s'investir un peu plus, cela aurait coûté beaucoup moins cher.

Monsieur Dor : La seule différence est qu'à Cempuis, nous n'identifions personne donc pour discuter d'un projet, il faut d'abord identifier nos interlocuteurs. [NDLR : La Ville de Paris n'a pas répondu à nos différents courriers.] La Communauté de Communes a toujours accompagné les nombreuses personnalités politiques qui ont défilé à Cempuis.

Monsieur Jumel : Deux petites remarques, 45 000 € pour 3 hectares, 18 000 € cela suffit, je connais les prix moyens pratiqués dans la zone, des terrains à bâtir !... Nous n'en avons pas besoin, mais surtout ce que je voulais dire c'est que nous avons la possibilité d'acheter un outil magnifique, et plutôt que de penser que nous allons laisser des dettes à nos successeurs, moi, j'ai tendance à dire que nous allons leur laisser quelque chose de magnifique à aménager, à développer. Il faut prendre son temps afin d'offrir la possibilité au musée de se développer en termes d'hébergement, de restauration...et à l'inverse, nos successeurs pourraient nous reprocher de ne pas avoir saisi cette opportunité.

Monsieur Dor : Tu me donnes l'occasion d'intervenir. Cela me rappelle d'autres débats qui ont eu lieu ici sur des grands projets et dont d'autres se sont emparés car nous n'avons pas osé.

Monsieur (Luc) Smessaert : J'ai deux petites questions. Pourquoi applique-t-on de la TVA sur des achats de terrain ? Cela fait 30 ans que l'on se pose la question de savoir s'il est à vendre ou non. Nous avons un musée qui a beaucoup de richesses par contre on le sait, on n'attire pas les gens sur l'ancien, aujourd'hui on doit montrer la réalité de notre territoire, c'est la vie rurale. Je crois que c'est indispensable de montrer ce qui existait avant et aussi l'évolution de la vie sur notre territoire.

Monsieur Verbeke : Tout ce que vous avez proposé a été envisagé, l'association se projette dans les lieux de manière complète, cela prendra du temps mais il y a du potentiel. Le but, ce soir, n'était pas de vous faire une liste exhaustive de ce que l'on pourrait faire mais on ne peut pas vous présenter un « business plan », on peut avancer des idées ; certes il faut se faire confiance et se dire c'est pas trop cher, on ose et on investit les lieux au fur et à mesure, c'est vrai qu'il y a un vrai pari pour l'avenir.

Madame Bizet : Je pense que cela est un peu prématuré car même si l'acquisition est intéressante, les projets, des idées, on peut en avoir beaucoup mais on ne sait pas combien de dépenses cela va occasionner pour la Communauté de Communes, cela va amener des charges que l'on ignore aujourd'hui, il faut que cela soit réfléchi de manière plus approfondie.

Monsieur Dor : D'autres intervenants ? Je vous propose de vous présenter le second projet qui est celui du « Train Touristique de la Vallée de l'Herperie » ?...

Présentation sur Powerpoint de Monsieur Pascal Verbeke concernant le projet du « Train Touristique de la Vallée de l'Herperie ».

Monsieur Jumel : Pas de question, juste une information supplémentaire qui peut être utile : si l'on considère que l'association MTVS prend en charge la mise en place de la voie nouvelle, le reste pourrait être fait également bénévolement par l'association...

Monsieur Verbeke : C'est vrai que cela peut être envisagé, nous avons négocié avec le Président de MTVS, et c'est d'abord qu'il puisse faire le démontage, je ne dis pas effectivement qu'il n'y a pas de négociations possibles qui puisse aller au-delà en fonction des bénévoles et de la volonté de chacun de se mobiliser autour de cela.

Monsieur Sys : En fait, l'intérêt de ce projet, c'est uniquement le Musée du Train à Crèvecœur, qu'est-ce que cela apporterait à la Communauté de Communes ?

Monsieur Dor : De l'attractivité pour le territoire bien sûr.

Monsieur Verbeke : On se fait plaisir également, c'est sur notre territoire. C'est un projet par étapes, donc nous vous avons présenté une première étape possible car dans l'état actuel des choses, on ne peut pas vous présenter la voie verte. Cela serait une ineptie, de mon point de vue, d'investir dans une voie verte car aujourd'hui cela est prématuré... par contre, le prolongement de la voie ferrée, cela a du sens.

Monsieur Larcher : L'agglomération du Beauvaisis se situe à chaque extrémité et si elle souhaite passer d'un côté à l'autre, elle sera obligée de passer par la Communauté de Communes de la Picardie Verte mais j'estime que nous ne devons pas démarrer sans l'accord de Beauvais.

Monsieur Dor : La question a été évoquée aussi, Beauvais viendra que si nous donnons des gages.

Monsieur Larcher : Discutons avant avec l'agglomération du Beauvaisis et faisons ensemble !

Monsieur Dewambe : Une nouvelle fois, je vais rappeler que si l'association MTVS est présente sur le territoire, c'est moi-même qui l'ai fait venir en 2009 ! Il y avait 12,5 kms de linéaire entre Crèvecœur et Saint-Omer ce qui était profitable pour leurs activités. Il y a également des chemins ruraux en proximité de cette voie ferrée. Cela peut permettre de créer d'autres activités touristiques par rapport au musée d'Hétomesnil, notamment.

Monsieur Dor : Pas d'autres questions ? On passe alors au dernier dossier qui est la fiche industrielle « MIENNIEL » à Abancourt.

Monsieur Bouchart présente ce point.

Monsieur Dor : Pas de questions ? je rappelle également qu'il y avait deux autres points, la MARPA de Feuquières et l'intérêt communautaire de la salle du Frayer mais comme ils font tous deux l'objet d'un soutien au titre du Contrat de Ruralité au niveau de l'étude, celle-ci sera rendue courant 2020, donc le dossier sera évoqué après réception de l'étude. Nous allons passer au vote dossier par dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

Pour le dossier acquisition du domaine d'Hétomesnil : 33 voix pour, 30 voix contre, 14 abstentions

Pour le dossier du Train touristique de la Vallée de l'Herperie « Coulée Verte » et de la « Voie Verte » liée : 30 voix pour, 33 voix contre, 14 abstentions

Pour le dossier de la friche « Mienniel » à Abancourt : 31 voix pour, 34 voix contre, 12 abstentions

AUTORISE :

- **Le Président à conclure les démarches et modalités, notamment notariales, relatives à l'acquisition de la ferme Vernaelde à Hétomesnil,**
- **Le Président à négocier financièrement la transaction foncière au mieux des intérêts communautaires,**
- **Le Président à ajouter en DM2 du Budget Communautaire 2019, la somme de 860 000 € (avec les trois terrains à bâtir).**
- **A traiter le projet de portage foncier (certainement sur 10 années) avec l'EPFLO, ou sinon envisager la voie de l'emprunt.**
- **A signer tout document relatif à cette opération, notamment avec le dit organisme départemental, si accord et décision en ce sens.**

REMISE GRACIEUSE POUR LE REGISSEUR PRINCIPAL DE LA REGIE DE VENTE DE LIVRES.

Monsieur Dor : évoqué à la Commission Budget mais cela nécessite le vote du Conseil Communautaire. Cela concerne une remise gracieuse pour le régisseur principal de vente de livres, c'était avant notre mandature, Philippe (Adde) va vous l'expliquer.

Monsieur Adde : Donc vous savez que les régisseurs sont pécuniairement responsable du fonds de caisse qu'ils ont à gérer, en l'occurrence, la collaboratrice, qui gérait ce fonds de caisse, a été longtemps absente ; sans oublier les déménagements en interne. Cela, concerne la vente des livres sur le territoire de la Picardie Verte, qui portait sur « l'émergence du territoire » que nous n'avons jamais vraiment réussi à vendre car il était trop marqué en termes de dates avec des articles de presse qui le marquait dans le temps. Nous vous sollicitons afin de dédouaner notre collaboratrice de ce fonds de caisse, d'une centaine d'euros, et de le prendre en charge sur le budget principal communautaire (remise gracieuse).

Monsieur Dor : Il s'agit donc de lui retirer la responsabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE

- Le Président à procéder à la remise gracieuse pour le régisseur principal.
- Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

PRESENTATION DES ACTIVITES DU PETR OU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL, CREE EN AVRIL 2018 EN REMPLACEMENT DE L'ASSOCIATION DU PAYS DU GRAND BEAUVAISIS (APGB).

Monsieur Dor présente ce point.

Monsieur Jumel : Dans l'étude prévue, il est dit que l'étude porterait sur le périmètre dans la mesure où c'est plutôt le territoire de projet, tels que les objectifs sont décrits dans la note car je n'en vois pas l'utilité, ces objectifs de développement durable sont valables pour l'ensemble du territoire concerné sous réserve que les communes adhèrent ou non.

Monsieur Dor : C'est la problématique du parc (PNIR) au départ, il avait un périmètre bien défini qui était celui de la « Bouttonnière » le cahier des charges prend en compte l'intégralité du territoire.

Monsieur Verbeke : Oui, mais c'est vrai que certains ne s'y retrouvent pas dans ce périmètre car ils se demandent ce qu'ils y font, on n'est pas dans le Pays de Bray et pour autant on peut estimer qu'il y aura des effets induits par cette mise en lumière : cette affirmation d'identité brayonne, tout ce qui pourrait être fait autour du tourisme, soit en développement durable. Cette identification de ce qu'est le Pays de Bray qui concerne une partie de notre Communauté de Communes fera rejaillir bien au-delà du périmètre des retombées certaines... en tout cas c'est l'effet escompté.

Monsieur Dor : Il y a des éléments concrets qui ont été mis en place en particulier, qui est le « Guide du Routard » dans lequel la CCPV se taille une part tout à fait intéressante.

DEMANDE DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS AUPRES DE LA DRAC HAUTS DE FRANCE ET DESIGNATION DES TITULAIRES ADMINISTRATIFS.

Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes à constituer la demande de licences de catégories 1 et 3 pour la salle culturelle communautaire et les lieux mis à disposition par les Maires des Communes membres (salles polyvalentes, salles des fêtes, bibliothèques, etc.) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France pour trois ans ;
Comme il convient de procéder au choix d'un seul représentant interne, et plutôt un fonctionnaire, le Président propose d'entériner le choix de Monsieur Philippe Adde en qualité de Directeur Général des Services et eu égard à sa délégation de signature pour être titulaire de ces licences et représentant de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents et actes relatifs à cette affaire.

ACHAT DE CINQ LIVRES SUR LE CANTON DE GRANDVILLIERS AUX EDITIONS DELATTRE.

Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE

- Le Président à acquérir 5 livres, représentant la somme de 225 € TTC,
- Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

INSCRIPTION DE LA BOUCLE EQUESTRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE (PDIPR).

Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE

- Le Président à solliciter les délibérations des communes concernées par le sentier composant la boucle,
- Le Président à demander l'inscription de la boucle au PDIPR,
- Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

APPROBATION DU DPU SUR LA COMMUNE DE FONTAINE-LAVAGANNE.

Monsieur Estienne : *On en a déjà parlé depuis un moment et pour moi cela était acté à une époque, mais il faut croire que non. La commune de Fontaine Lavaganne demande à pouvoir bénéficier d'un droit de préemption urbain sur son territoire quand on a établi le PLU, il n'était pas concerné donc il a fallu qu'il en fasse la demande à la CCPV pour que nous lui donnions l'autorisation d'un droit de préemption urbain. On l'a déjà fait pour une ou deux communes.*

Monsieur Goret : Ce qui est dommage c'est qu'il n'y a que la commune de Fontaine-Lavaganne qui va en bénéficier, il faudrait penser aux autres communes car les terrains occupés de manière illégale...cela peut arriver à n'importe qui, et je remercie la Communauté de Commune d'avoir été réactive mais même en étant « rapide » vous avez mis 5 ou 6 mois pour répondre à notre demande, c'est trop long !

Monsieur Estienne : je ne pense pas que nous avons mis 6 mois pour répondre puisque je te l'ai déjà dit que cela avait été adopté de toute façon peu importe, le tout c'est que tu l'ais.

Monsieur Goret : Je dis merci d'avoir été très rapide, ma demande a été faite avant les vacances d'avril –mai, si j'ai dit 6 mois, peut-être ai-je menti de 15 jours, je m'en excuse mais le problème est là.

Monsieur Dor : C'est vrai il n'y a pas eu de Conseil Communautaire depuis le 27 juin...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE

- **Le Président à instituer un Droit de Prémption Urbain sur les zones U et AU du PLU de la commune de Fontaine Lavaganne délimitées par un trait sur les plans annexés à la présente délibération.**
- **Le Président de donner délégation à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Picardie Verte pour exercer, en tant que de besoin, le Droit de Prémption Urbain conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et précise que les articles L 2122-17 et L 2122-19 dudit Code sont applicables en la matière.**

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES INTERCOMMUNALITES DE LA VALLEE DU THERAIN ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI AU SIVT.

Présentation de Monsieur Périmony.

Monsieur Jumel : Dans la note explicative, il est dit délégation ou transfert de la compétence : y-a-t-il une différence dans les termes ou non ?

Monsieur Périmony : Cela n'est pas la même chose.

Monsieur Jumel : Je le savais donc j'aimerais savoir pourquoi nous avons choisi le transfert ?

Monsieur Périmony : Car lorsque l'on crée une structure, la délégation... c'est souvent un « peu à la carte » sauf que l'on souhaite qu'une organisation soit mis en place dans le cadre de la délégation et s'en servir le jour où l'on en a besoin, et qui paie la structure mise en place, donc il vaut mieux acter le transfert et en être pleinement responsable car la CCPV comme les autres Communauté de Communes, seront représentées dans la gestion du syndicat et nous aurons notre mot à dire.

Monsieur Jumel : Justement, si on délèguait, on pourrait ajouter d'autres compétences sans changer les statuts.

Monsieur Périmony : Il est vrai que nous pourrions ajouter 1 ou 2 thèmes supplémentaires après tout collectivement sur tout le bassin Thérain, comme avec la Bresle et peut être que les mandatures suivantes ajouteront d'autres onglets.

Monsieur Dor : Un travail préparatoire a été mené et nos représentants de la Picardie Verte étaient présents pour tous les travaux et l'étude de Gouvernance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE

- le transfert de la compétence GEMAPI *et des compétences facultatives* au Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain.
- Le Président à approuver le projet de nouveaux statuts du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain annexé à la présente délibération,
- Le Président à notifier cette délibération au Président du SIVT et à signer tout document en lien avec cette décision.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA BRESLE ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI.

Présentation de Monsieur Périmony.

Monsieur Dumars : *Au niveau de la fiscalité foncière, on n'avait pas voté la taxe GEMAPI, que va-t-il se passer ?*

Monsieur Périmony : *Il est certain que ces syndicats ont une nécessité de besoin de fonctionnement, il va y avoir une nécessité à la Communauté de Communes de contribuer à ces deux organismes. Nous avons essayé de serrer au maximum les besoins et c'est environ 120 000 € qui seront nécessaires. Deux possibilités pour la Communauté de Communes soit la prendre sur son budget propre soit instaurer une taxe GEMAPI, si l'on instaure une taxe GEMAPI, vous pourrez voir que la colonne existe déjà, des collectivités ont instauré cette taxe depuis 2018, pas nous. Cela sera revu sur l'ensemble des taxes foncières du territoire afin d'avoir un pourcentage à appliquer.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE

- le transfert de la compétence GEMAPI *et des compétences facultatives* au syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB) ;
- Le Président à approuver le projet de nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle annexé à la présente délibération,
- Le Président à notifier cette délibération au Président du SMAB et à signer tout document en lien avec cette décision.

AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE).

Monsieur Périmony : *C'est la confirmation d'une action qui avait déjà été actée depuis un an (depuis la mobilité), c'est un petit maillon de la mobilité, cette action avait été retenue aussi dans notre COTRI, on est parti sur l'idée d'aider à l'acquisition de 50 vélos électriques à raison d'un maximum de 200€ par vélo mais on opte pour la prudence pour que cette aide ne puisse être que d'un vélo par foyer car notre idée est que l'aide soit profitable au plus grand nombre.*

Monsieur Dor : *L'engagement financier avait été enrôlé au Conseil Communautaire du 13 décembre 2018.*

Monsieur Jumel : *J'ai appris récemment lundi après-midi que dans certaines zones, il réservait cette aide aux vélos achetés sur la zone concernée c'est-à-dire que cela serait bien pour des vélos achetés sur notre territoire ?*

Monsieur Dor : *Il ne faut pas proposer des offres trop restrictives.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE

- **Le Président à signer la convention jointe en annexe et l'ensemble des documents afférents à la mise en place de cette action.**

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

Monsieur Masson : Milena vous a envoyé des mails en mairie pour savoir si vous pourriez distribuer une recyc'lettre avec un mémo tri courant novembre voire décembre voire (en décembre ça me gêne un peu parce que cela repousse notre calendrier de communication) il y avait une info dans la lettre de la CCPV en septembre, il était bon de le faire en octobre avec l'article ou au mois de décembre sachez quand même qu' il y a des tonnes de tri à récupérer donc je vous demanderai de répondre je vous remercie.

Monsieur Bernardin : demain nous allons voir les dernières levées de malfaçons sur le centre social de Marseille et le centre social va prendre possession des murs la semaine prochaine

Monsieur Bouchart : je vais très bref, on vous a présenté tout à l'heure notre animateur nomade et notre espace numérique qui est va ouvrir dans le courant du mois de novembre, les travaux d'installation sont faits, nous avons eu un COPIL dernièrement fin septembre pour déterminer les tarifs et dénommer ce site, ce tiers du lieu numérique qui s'appellera donc Numériver. Il faut également que je vous passe une information sur l' espace numérique de travail l'ENT qui est une application web qui est développée pour les écoles primaires de notre territoire car c'est un point important ; les enseignants ont été mis au courant par l'administration cet été et au conseil communautaire prochain, le 7 novembre, une présentation de cet espace numérique de travail sera fait par le Syndicat Mixte du Très Haut Débit de l'Oise, effectivement il faut que ça marche alors j'en profite pour vous signaler le dysfonctionnement qui a lieu sur la fibre depuis hier sur une grande partie du territoire ... tout sera rétabli au plus tard demain à 15h, dixit SFR, c'est un gros souci !.. voilà .

Monsieur Verbeke : j'ai déjà beaucoup parlé donc je ne vais rien dire ce soir, je vais juste vous dire qu'on est content de vous accueillir Hétomesnil, les conseillers et moi-même, cela nous fait plaisir de vous accueillir, tous les collègues maires des communes de la Communauté de Communes et donc on vous offre un pot à l'issue du conseil communautaire.

Madame Cuvelier : j'ai quelque chose à vous dire, je me fais me fait interpellé très régulièrement par un grand nombre d'entre vous en disant, Fabienne, il va falloir absolument harmoniser cette histoire de coût à la charge des communes pour les centres sociaux... Fabienne, il va falloir faire quelque chose... Alors Fabienne, vous dit que elle ne fera pas seule, elle ne prendra pas seule cette décision, vous le savez comme moi il y a eu ce jeudi, une CTG qui englobe le CEJ, j'utilise des « gros mots » mais normalement la Convention Territoriale Globale invite -dans le cadre de ses réflexions- tous les maires, je dis bien tous les maires, les 88 maires, à la dernière réunion **nous étions 5** donc ce n'est pas Fabienne, c'est bien nous 88 qui allons-nous réunir pour trouver l'harmonisation la meilleure possible d'ici à la fin de l'année !

Monsieur Périmony : Deux informations, vous savez que c'est à la mode, il faut répondre à des appels à projets pour maintenir des actions je crois que tout le monde avait apprécié la plateforme de rénovation énergétique du territoire animée par Éric Darras depuis 3 ans, on sait que ça monte en puissance par les résultats, par les contacts, par les mises en chantier mais en fin de compte dans le

cadre du COTRI on arrive à la fin et l'on propose de répondre à un appel projet pour un guichet unique c'est-à-dire que cela simplifierait un peu les choses : il y aurait 2 personnes sur le territoire qui seront là pour aider nos citoyens à faire des efforts dans la rénovation énergétique, c'est-à-dire les aider dans des projets, à trouver des aides et les subventions, c'est un gros avantage par rapport au territoire mais il faut les préparer et que ce soit déposé pour le 20 septembre et là on nous propose un nouveau appel à projet je ne sais pas le temps pour y répondre : c'est le Plan Alimentaire Territorial et ça irait pleinement en transversale avec le Contrat Local de Santé puisque l'on sait que pour éviter la maladie il vaut mieux bien se nourrir... par contre, il faut un petit peu de réunions et là je crois que c'est vers le 20 novembre qu'il faut l'avoir déposé ; il faut quand même aller chercher des solutions originales c'est-à-dire ne pas faire que des « copiés-collés » sur notre territoire : on peut s'en inspirer mais adapter, réfléchir, voir si c'est possible maintenir les coups pour avoir des aides. Sinon on a réussi à faire venir quand même le directeur de « objectifs éco énergie » qui nous vient de la Corrèze et qui va venir donc dans la semaine prochaine, j'ai tenu à ce que tous les maires concernés assistent à cette réunion, donc si vous le pouvez, venez pour faire une certaine forme de pression, concernant les CEE.

Monsieur Dor : Simplement pour recueillir votre avis avant le pot de l'amitié parce qu'aujourd'hui on a fait cette petite expérimentation du vote électronique : je ne vais pas vous demander éventuellement de faire un commentaire, mais est-ce que est-ce que l'utilisation de ce vote électronique a apporté quelque chose, en l'occurrence, une certaine liberté peut-être de vote en toute transparence : donc si vous en êtes d'accord, je retiens bien que vous êtes plutôt favorables au vote électronique ?

L'Ordre du Jour étant épuisé,

la séance est levée à 21h15